

SM/P.

RUANDA = URUNDI

Résidence de Ruanda.-

Localité de KAKONI.-

Territoire de Kibungu.-

usage: résidentiel.-

Contrat de renouvellement de bail n° L. 6395

Faisant suite au contrat L. 6106 expiré.

Entre les parties :

Le Gouvernement du Territoire du Ruanda-Urundi, d'une part ;

et

Monsieur BARNAVOL, Jean, Jacques, résidant à Rwinkwavu(Kibungu)

d'autre part ;

il a été convenu que le contrat sous seing privé n° L. 6106 intervenu le 8 juin 1951

est RENOUVELÉ, aux conditions générales de l'arrêté du 25 février 1943 et de ses modifications et de l'ordonnance n° 42/6 du 17/1/1950 pour un terme de trois

années prenant cours le Premier août 1951, aux mêmes clauses et conditions que

celles, insérées au dit contrat L. 6106 (superficie de 1 hectare)

Le loyer annuel est de DEUX MILLE FRANCS (2.000.-).-

Il ne peut y avoir qu'une seule villa sur la parcelle louée.-

Ainsi fait à USUMBURA, en double expédition, le OCT 29 1951

(re) Le Locataire,
Barnavol, J.J.

Pr. Le Gouverneur,
Le Conservateur des Titres Fonciers, ff.
(re) N. Tevissen.-



CERTIFIÉE CONFORME

MIL NEUF CENT 57

OCT 29

LE CONSERVATEUR DES TITRES FONCIERS.
N. TEVISSSEN.

Ruhengeri



11075